

Compte rendu CFVU du mardi 18 avril 2023
Rédigé par les élu·es PULS

Ordre du jour :

I- Information de la Présidente et des Vice-Président·es

II- Adoption du procès-verbal de la CFVU du 13 mars 2023

III- Auto-évaluation des formations du 1^e, 2^e et 3^e cycle HCERES

IV- Conventions internationales

V- Modifications de maquettes et de règlements de contrôle des connaissances (RCC)

VI- Créations de parcours et de formations

VII- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FDSIE - Aides sociales et à la mobilité, FSDIE - Aides à projets)

VIII- Adaptation des modalités de contrôle des connaissances (MCC) 2023

IX- Questions diverses

La séance débute à 9h35. A la tribune : la Présidente, les 2 VPCFVU et le VP CFVU étudiant. 40 votant·es (dont 7 procurations).

I- Information de la Présidente et des Vice-Président·es : RAS

La VPCFVU (Raphaëlle Laignoux) rappelle qu'un projet pédagogique numérique (APPN) a été lancé la semaine dernière. Une personne de la société Codexa prend des notes.

Questions diverses : aucune demande.

Un élu PULS fait remarquer qu'une nouvelle fois, la très grande majorité des documents à étudier pour la CFVU (124 pages) ont été déposés sur l'espace partagé hier après-midi (lundi 17 avril) ou quelques-uns samedi midi (15 avril). Il est très compliqué de pouvoir prendre connaissance des documents pour travailler correctement si nous ne disposons pas d'assez de temps. On fait la remarque à chaque fois et on nous dit qu'à chaque fois on va faire mieux mais cela ne change pas. C'est vraiment très gênant de ne pas pouvoir travailler sereinement les documents, on doit lire en diagonale rapidement donc cela ne va pas. La CFVU devait avoir lieu le 11 avril et a été reportée à aujourd'hui le 18, il y a des points à l'ordre du jour qui ne sont pas apparus de manière exceptionnelle donc on aurait pu imaginer avoir les documents de travail à l'avance. Il y a bien une synthèse proposée pour les modifications de maquettes mais elle ne va pas dans le détail. Il rappelle l'article 69 du règlement intérieur de l'université : « Les documents de travail sont communiqués au moins une semaine avant la tenue des conseils centraux ».

La VPCFVU indique qu'elle le note et qu'elle comprend ...

II- Adoption du procès-verbal de la CFVU du 13 mars 2023

RAS. Adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

III- Auto-évaluation des formations du 1^e, 2^e et 3^e cycle HCERES¹

Le VPCFVU (Jérôme Glachant) : 13 Licences y compris des double-licences avec des mentions. 68 Master et 6 licences professionnelles. Lors du CP² CFVU la semaine dernière, il a été proposé de mettre l'accent sur le document de synthèse (et pas sur tout le dossier) c'est-à-dire sur le « document 1 » qui résume la manière dont la formation s'inscrit dans la stratégie de formation d'établissement et sur le « document 3 » qui synthétise les flux et le devenir des étudiant·es de Licence. Il salue le gros travail effectué par les équipes pédagogiques car le document Excel est très long à remplir et le travail de la DEVE³ (réception des fichiers, vérification) en vue de la transmission à l'HCERES 15 juin. Ces documents seront analysés lors d'un CAC (Conseil académique) plénier le 17 mai. Pour l'auto-évaluation, les équipes pédagogiques se prononcent sur un certain nombre de critères en attribuant un niveau de 1 à 5. Nous avons choisi de mettre en avant 5 critères dans les formations de Licences et Master :

→ Question de la pluridisciplinarité et interdisciplinarité dans les formations : comment les formations répondent-elles à ces questions ?

→ L'adossement recherche : mettre l'accent au niveau des Licences

→ La professionnalisation

→ Les formes pédagogiques : diversité dans la manière dont on transmet les connaissances comme l'accompagnement, EPI⁴ enrichis, classes inversées.

→ L'international

On a nommé des couples de rapporteurs pour la plupart de ces thématiques avec une logique transversale, avec un dernier couple de rapporteurs constitué de **Sylvie Fol (élue PULS)** et **Jane Richard (élue étudiante Fédé)**, pour analyser le travail important effectué au niveau de l'ORIVE⁵ pour étudier ce que deviennent les étudiant·es de Licence simple et double. Un tableau pour les diplômés L3 de 2021 a été produit pour montrer si les diplômé·es ont poursuivi leur cursus à Paris 1 ou dans une autre université et s'ils ont changé ou pas de secteur disciplinaire. On écoute les couples de rapporteurs.

¹ Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

² Comité permanent CFVU composé de 6 membres de la CFVU

³ Direction des études et de la vie étudiante

⁴ Espaces pédagogiques interactifs

⁵ Observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante

Yves Buchet de Neuilly (élu Réinventons P1) et Linda Godefroy-Rebouh (élue UNEF) :

→ sur la question de la pluridisciplinarité : cette dimension est très présente dans nos formations de Licence (L). Elle s'organise de façon assez variée en fonction des L. On observe 6 variations différentes :

- des L construites en rassemblant plusieurs disciplines tout au long des 3 années (AES, gestion et sciences sociales) ;
- plusieurs L avec une discipline noyau et une discipline connexe (arts plastiques, cinéma, droit, géographie) ;
- des L construites avec une majeure disciplinaire et une mineure disciplinaire (économie, histoire de l'art, philosophie) ;
- des L où la pluridisciplinarité est présente au début du cycle et s'estompe progressivement (histoire et science politique) ;
- des L où la pluridisciplinarité va apparaître plus tardivement (design, métier des arts et de la culture, esthétique) ;
- des L qui rassemblent 2 L disciplinaires (bi L) mais on retrouve également de la multidisciplinarité dans toutes les L. Sur le caractère interdisciplinaire : on a peu d'informations, les disciplines sont renseignées sans être croisées au sein des formations. **L'élue UNEF** rappelle qu'il y a une large possibilité à P1 de choisir de nombreuses options. C'est une grande chance et il faudrait en profiter encore davantage pour offrir l'opportunité aux étudiant·es d'aller plus loin et de se confronter à de nombreuses thématiques.

L'élue PULS indique que de façon générale la poursuite d'études est plus élevée chez les doubles L. Mais les données ne permettent pas de savoir ce que deviennent les étudiant·es qui ont fait une double L (ils ont par exemple changé de discipline mais on ne sait pas où ils se dirigent).

Le VPCFVU : effectivement si vous regardez dans les double L (droit-éco, droit-philo, etc.) on peut voir si les étudiant·es continuent plutôt dans un M de droit ou autre. On peut voir pour les doubles L histoire ou géographie que 50% continuent en histoire et 50% vont ailleurs.

La VPCFVU rappelle que l'étude *Génération 2023* est en cours : c'est une enquête pour mieux comprendre ces moments de transition L3 et M1. Il sera intéressant de comparer avec les M.

→ sur l'adossement recherche.

Un élu SAPI : la majorité des formations disent avoir un lien avec la recherche. On a des L qui permettent à des étudiant·es de participer à des colloques.

Le VPCFVU : beaucoup de rubriques sont liées à des pratiques pédagogiques proches de la recherche (terrain, rédaction d'un travail de recherche, ateliers mis en avant par certaines L).

Une élue PULS souligne que tous ces éléments sont très intéressants. Elle invite tous les membres de la CFVU à les lire. Il serait important de les diffuser largement car savoir ce qui se passe d'une composante à une autre est très riche et donne des idées.

Le VPCFVU indique qu'il faut savoir comment pousser les L3 à continuer en M pour faire de la recherche.

La VPCFVU remercie toutes les équipes pédagogiques pour leur travail.

→ sur le volet professionnalisation :

Irène Politis (élue Réinventons P1) et Lola Acito (élue Fédé) : IP⁶ relève que toutes les L mettent en œuvre des choses en faveur de la professionnalisation des étudiant·es. Dans toutes les L on retrouve des éléments communs comme un stage, rédaction de CV, lettres de motivation, simulation d'entretien, rencontres avec des professionnels, développement de compétences professionnelles, développement d'utilisation d'outils numériques avec la certification PIX⁷. Plusieurs L mettent en avant qu'il y a de nombreux vacataires issu·es du monde professionnel, des modules entrepreneuriat, etc. Elle indique que compte tenu de la sélection à l'entrée en Master, les L pro peuvent constituer une alternative intéressante pour nos étudiant·es.

Une élue PULS indique qu'il ne faudrait pas se mettre dans un raisonnement qui consisterait à dire que dans la mesure où il y a une sélection en M qui empêche une partie de nos étudiant·es de L3 d'accéder au M, il faut créer des L pro pour leur permettre des débouchés. C'est un raisonnement dangereux et il est plus important d'ouvrir nos Master à nos étudiant·es de L3.

Irène Politis répond qu'il faut pouvoir proposer différents parcours aux étudiant·es et que les L3 Pro ne sont pas un pis-aller.

→ sur les pratiques pédagogiques : **La VPCFVU** indique qu'il s'agit d'accompagner les étudiant·es. Elle souligne la mise en place de pédagogies variées qui encouragent la participation des étudiant·es (participation active, classe inversée, etc.) et l'utilisation des EPI comme support de cours (accélérée par la crise sanitaire), le tutorat. 5 éléments de différenciation sont à noter :

- ateliers spécifiques pour les étudiant·es plus en difficulté : expression écrite, mise à niveau ;
- mise en place de pratiques pédagogiques au-delà des EPI (capsules vidéo, etc.) ;
- emmener les étudiant·es hors les murs dès la L ;
- un espace de réflexion des enseignant·es sur la pédagogie (L histoire par exemple) ;
- une seule L met en avant le manque de moyens pour mettre en place des dispositifs (science po).

⁶ Les inscriptions pédagogiques

⁷ Certification des compétences numériques

→ sur la dimension internationale :

Le VPCFVU : il y a des composantes qui n'ont pas repris cette rubrique (seulement 6 l'ont remplie) car des L sont moins tournées vers l'international.

La VPCFVU : il y a peut-être eu une incompréhension dans cette rubrique car au départ il s'agissait de mettre en avant les labels et nous avons souhaité l'élargir à l'internationalisation. Il y a donc une compréhension à 2 niveaux et c'est la raison pour laquelle certaines L n'ont rien complété. Il faudrait développer le caractère international en rendant les partenariats plus visibles et en donnant des informations. Il faut demander aux composantes de remplir cette rubrique.

Le VPCFVU souligne qu'il s'agit d'un problème d'information mais aussi d'une question financière : il y a peu de bourses et les études à l'étranger coûtent cher.

La VPCFVU indique qu'une réflexion est en cours à ce sujet avec le VPRI⁸ Camille Salinesi en essayant de mobiliser le FSDIE mais il faut vérifier si légalement on peut utiliser ces fonds de l'établissement.

La Présidente : La Fondation avait débloqué des bourses pour les doctorant·es mais cela ne s'est pas reproduit. On pourrait réfléchir à le refaire (développement de bourses).

Le VPCFVU : Que fait-on maintenant de tous ces points ? Chacun de ces thèmes sera décliné dans le rapport d'établissement (présenté lors du CAC⁹ en mai). On voulait faire un point d'informations. Les rapports sont disponibles et cela n'exige pas un vote tout de suite.

La question du devenir des étudiant·es est reportée à la prochaine CFVU.

Un groupe d'étudiant·es et personnels est présent à l'extérieur de la salle 1 pour faire entendre leur voix concernant les modalités du contrôle des connaissances (point à l'ordre du jour).

IV- Conventions internationales

Le VPCFVU présente le projet de double diplomation du Master économie du développement avec l'université de Leipzig. Pas de conséquence financière pour l'université.

(Rassemblement d'étudiant·es à l'extérieur de la salle, propos des intervenants inaudibles...)

Rémi Bazillier (EES¹⁰) indique qu'un accord de double diplomation est proposé en partenariat avec l'université de Leipzig. Cela s'inscrit dans la continuité du cadre existant (accueil de 4-5 étudiant·es de Leipzig).

⁸ Vice-président relations internationales

⁹ Conseil académique (CFVU + Commission recherche)

¹⁰ Ecole d'économie de la Sorbonne (UFR02)

Une élue P1 en commun indique ne pas comprendre le tableau de la convention d'application. Il est mentionné 69 ECTS (P1) puis 80 (Leipzig) alors que le Master comprend 60 ECTS.

Rémi Bazillier dit qu'il s'agit bien de 60 ECTS mais les équivalences entre les 2 universités peuvent varier.

Adopté à l'unanimité moins 2 contre.

V- Modifications de maquettes et de règlements de contrôle des connaissances (RCC)

Ensemble des maquettes et RCC concernés : **Le VPCFVU** : nombreuses modifications car nos formations respirent. Parfois des modifications légères. Il remercie les collègues pour leur travail sur les dossiers.

Le VPCFVU continue de parler mais ses propos deviennent inaudibles car des étudiant·es à l'extérieur de la salle 1 tapent sur les murs et les portes... Le bruit ne permet pas d'entendre ce qui est dit en CFVU. **La Présidente** menace de suspendre la CFVU en s'adressant aux étudiant·es élu·es. **Les élu·es PULS** lui indiquent que ces élu·es ne sont pas celles/ceux qui font du bruit à l'extérieur de la salle et que ce n'est pas à elles/eux qu'il faut s'adresser mais aux personnes à l'extérieur. **La Présidente** annonce qu'une délégation de 3 personnes va intervenir.

Un élu PULS demande une explication concernant la modification du coefficient de l'anglais (Double L3 Franco-allemand) : pourquoi passe-t-on de 1 à 0.25 ? C'est la seule matière dont le coefficient est modifié sans explication. Il rappelle le projet stratégique d'établissement objectif 23 qui met l'accent sur l'importance des langues et du multilinguisme.

L'élu PULS dit que comme il nous faut voter, on souhaiterait comprendre pourquoi telles ou telles décisions/modifications sont proposées. Il y a certainement une explication valable mais on aimerait la connaître avant de voter.

Le VPCFVU répond qu'on touche à la limite de l'exercice car on ne peut pas répondre maintenant. On peut reporter ce point pour avoir une réponse à la prochaine CFVU. La fiche financière sera bien sûr mise au vote au prochain conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

EDS (droit public) : Modification de maquettes et RCC du M2 droit de l'énergie (FI-FA) : adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

VI- Créations de parcours et de formations

Norbert Foulquier (EDS¹¹) : Transformer le Master droit immobilier en Master en alternance. Master atypique car à cheval sur droit public et droit privé (fusion 2004). L'alternance répond à un besoin des étudiant·es car permet leur insertion sociale et professionnelle et une rémunération au cours des études. Cette modification n'a pas de conséquence sur la maquette. Les cours optionnels sont devenus obligatoires. Il s'agit d'encourager les étudiant·es à suivre les cours (obligation). L'équilibre financier est assuré. Un grand nombre de professionnels (avocat·es, etc.) qui interviennent dans ce Master se sont engagés à prendre des apprentis.

Le VPCFVU souligne qu'il s'agit d'un dossier très bien monté (au niveau financier notamment).

Pas de question.

Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions.

Bertrand Wigniolle (Directeur EES) : création parcours apprentissage M2 mention économie appliquée parcours économie de l'aménagement et du développement local (EADL) : pas de conséquence sur le budget, des cours optionnels deviennent obligatoires.

Adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

VII- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FDSIE - Aides sociales et à la mobilité, FSDIE - Aides à projets)

La VPCFVU : 25 aides sociales débloquées pour un total de 23 359 euros + appel à projets étudiant·es : 30 999 euros.

Pas de question.

Adopté à l'unanimité.

VIII- Adaptation des modalités de contrôle des connaissances (MCC) 2023

La Présidente indique qu'elle va chercher la délégation de 3 personnes représentantes du groupe présent à l'extérieur de la salle. Elle indique qu'il est important de ne pas être dans l'invective.

Le projet de modifications des modalités de contrôle des connaissances pour le semestre 2 en raison des perturbations (blocages, fermeture des sites, contexte de grève nationale) est présenté par **le VPCFVU**. Il rappelle que la CFVU est décisionnaire en la matière et que la décision sera transmise au recteur pour application. Il rappelle que le Code de l'éducation ne prévoit pas

¹¹ Ecole de droit de la Sorbonne

normalement de modification de contrôle des connaissances durant l'année mais qu'à titre exceptionnel cela est possible.

Un élu SAP1 indique que les élu·es CFVU SAP1 ont envoyé à l'ensemble des élu·es CFVU un dossier et une motion à ce propos.

Le VPCFVU indique qu'il n'avait pas compris que ce dossier était à considérer en vue d'une délibération formelle. Il rappelle que pour être proposée à la CFVU la motion doit être soutenue par 10 membres. Les 4 points proposés par SAP1 pourront être discutés mais non mis au vote.

Une élue SAP1 indique que leur souhait était que ces 4 points soient débattus, c'était le but.

Une élue PULS fait remarquer que le dossier SAP1 a été envoyé vendredi après-midi à tous les élu·es et qu'il était clairement indiqué que les points étaient à débattre. Ce dossier a été soutenu par 10 membres de la CFVU, il est donc tout à fait recevable. Elle indique, par ailleurs, que SAP1 a envoyé son dossier sur la modification des modalités de contrôle des connaissances avant que les VPCFVU n'envoient le leur.

Le VPCFVU rappelle l'existence d'un règlement intérieur. Le texte lui a été transmis par SAP1 dans son bureau sans préciser qu'il s'agissait d'une motion à mettre au vote. Il indique qu'il n'a pas reçu de message des 10 membres de la CFVU soutenant le statut de motion de ce dossier. Par conséquent, la CFVU ne procédera pas à un vote différent sur chaque point mais à un seul vote sur l'ensemble du dossier.

Un élu PULS dit être très étonné par la réaction du VPCFVU. Il répète ce que sa collègue PULS a dit. Il indique que le travail de recherche (sondage auprès de plus de 8000 étudiant·es) que SAP1 a fait est remarquable. Il indique également que les noms des 10 membres soutenant le dossier SAP1 sont bien indiqués à la fin du courriel transmis et que dans le corps du mail envoyé par SAP1 il est bien mentionné « demande à mettre au vote/à la délibération ». L'élue PULS fait remarquer que si la présidence fait un rappel au règlement intérieur, il souhaite lui aussi rappeler, une nouvelle fois, que l'article 69 de ce même règlement stipule que les documents de travail doivent être mis à disposition des élu·es au moins 8 jours avant la réunion pour être étudiés. Si le dossier de SAP1 n'est pas recevable pour cette raison (dossier reçu par les membres CFVU vendredi soit 4 jours avant la CFVU), qu'en est-il des propositions des VPCFVU qui elles ont été envoyées/reçues samedi matin soit le lendemain (3 jours avant la CFVU) ? Est-ce recevable ? N'y-a-t-il pas un problème ici ? Le fait que le dossier de SAP1 ne soit pas consultable sur l'espace partagé par les membres de la CFVU alors que le dossier de la présidence l'est est inacceptable. Les VPCFVU n'ont pas à s'y opposer puisqu'ils ne font pas mieux en termes de transmission de dossier et ne respectent pas le règlement intérieur qu'ils citent ... comme défense ! C'est choquant.

Le VPCFVU indique que les élu·es SAP1 ont envoyé leur dossier à tous les membres CFVU par mail ainsi tous les élu·es en ont eu connaissance.

L'élue PULS indique que cela ne fonctionne pas comme cela et que les VP le savent bien. Les documents qui sont soumis à délibération doivent être déposés sur l'espace partagé ce qui n'a pas été fait pour le dossier SAP1 contrairement au document soumis par la présidence.

La Présidente invite une délégation de 3 personnes représentant les étudiant·es et collègues à l'extérieur de la salle 1 à s'exprimer devant la CFVU.

Un étudiant en L s'exprime : la représentation présente aujourd'hui à l'extérieur de la salle 1 regroupe des personnes présentes lors des AG ayant été organisées depuis janvier. Etant donné l'échec du dialogue social avec la Présidence, cette délégation souhaite exprimer un soutien à la motion proposée par les étudiant·es soit le 10 améliorable, aucun contrôle/partiel sur les contenus enseignés en distanciel, passage de 3 à 2 notes.

Un enseignant MCF s'exprime : dans le contexte actuel de la réforme des retraites, il y a une grande colère parmi les étudiant·es mais aussi les enseignant·es d'où la manifestation à l'extérieur de la salle. Des personnes de l'université ont consacré une grande énergie à se battre pour une société plus juste et pour empêcher que 2 ans soient volés à la majorité de la population. Cela a inévitablement engendré des conséquences sur le semestre qui s'est déroulé de manière anormale et doit bénéficier d'aménagements. Il s'agit de justice sociale, d'honnêteté et de pédagogie. Les cours à distance ne sont pas équivalents à des cours en présence.

L'étudiant en L ajoute que le centre PMF a été fermé administrativement, c'est bien l'administration qui a fermé le centre. De plus quand le centre a été ouvert, les ascenseurs ont été fermés jusqu'au 4^e étage empêchant notamment des étudiant·es en situation de handicap d'accéder à leur salle de cours. Ceci est une rupture d'égalité réelle.

La Présidente remercie ces intervenants. Elle confirme être bien consciente des difficultés de ce semestre, que celui-ci ne s'est pas déroulé normalement. Le but est de trouver les meilleures solutions d'accompagnement possibles tout en considérant la diversité des situations et des formations.

Le VP étudiant CFVU (UNEF) mentionne que des propos inadmissibles ont été tenus à son égard et à l'égard de la présidence. L'UNEF est présente dans les AG depuis le début de la mobilisation. Il est normal qu'un mouvement social puisse s'exprimer mais proférer des menaces est scandaleux. La violence (contre les représentants syndicaux étudiant·es) n'a pas sa place à l'université. Certaines organisations étudiantes ont fait le choix de la démagogie car parmi les propositions faites certaines ne sont pas possibles. Le 10 améliorable (soutenu en 2020 par l'UNEF), par exemple, proposé aujourd'hui par SAP1 n'est pas envisageable.

Un élu Poing Levé trouve inquiétant que les élu·es UNEF n'écoutent pas les étudiant·es et les enseignant·es. L'inquiétude face au semestre qui ne s'est pas déroulé normalement est globale (1000 étudiant·es présent·es en AG à PMF). La présidence a refusé d'aménager les cours comme cela avait été demandé et à ceci s'ajoute une trentaine de fermetures administratives décidées par la Présidence. Une « continuité pédagogique » a été mise en place à travers le distanciel sans discuter réellement du fond. Personne ne souhaite travailler devant son ordinateur en remplacement des cours en présentiel. Aujourd'hui, parce qu'ils ont exercé leur droit à manifester, les étudiant·es se retrouvent pénalisés. Afin de prendre en compte ces problèmes, la motion proposée aujourd'hui propose de respecter l'impératif du contrôle des connaissances en même temps que la liberté des enseignant·es. La motion mentionne le maintien du contrôle des connaissances mais demande également que le 10 améliorable puisse éviter de pénaliser les étudiant·es mobilisés ou ayant rencontré des difficultés.

Un élu SAP1 indique défendre ces mêmes revendications. Cela s'appuie sur une enquête menée auprès de 8500 étudiant·es de l'université. La moitié des répondants demande le 10 améliorable et la mise en œuvre de tous les aménagements possibles pour ne pas être pénalisés. Par ailleurs, l'enseignement en zoom n'est pas légal. Selon une enquête menée durant le confinement 30% des étudiant·es n'ont pas la possibilité de suivre des cours en zoom.

Une élue Fédé rejoint la position du VP étudiant CFVU (UNEF). Concernant la motion, la demande de supprimer l'intégralité des cours à distance du programme des partiels l'interroge quant à la réalité du terrain. Par exemple, les L1 et L2 en économie n'ont quasiment pas eu cours en présentiel à PMF, quel sera le contenu à réviser pour les partiels si le contenu vu en distanciel est supprimé ? Elle salue le travail de SAP1 mais rappelle que le 10 améliorable demandé en 2020 était en raison d'une crise sanitaire tout à fait exceptionnelle. Il n'y avait à l'époque pas de décision légale. La situation est différente aujourd'hui puisqu'il en existe une.

Le VPCFVU confirme que le jugement du tribunal administratif de 2020 explique clairement qu'il n'est pas possible de délivrer de diplôme sans mener l'évaluation des connaissances. Il indique que si la CFVU se prononçait sur le 10 améliorable ce serait une décision illégale.

Une élue Poing Levé indique que la situation de 2020 n'a rien à voir avec celle d'aujourd'hui. Il s'agit de l'expression d'une mobilisation sociale et non d'une pandémie. Il faut concilier les modalités d'examen avec des droits et libertés fondamentaux consacrés par la Constitution.

Un élu UNEF affirme que si la CFVU votait le 10 améliorable la décision serait rendue illégale. L'UNEF ne prendra pas part au vote.

Une élue PULS rappelle qu'il est proposé de ne pas prendre en compte les cours donnés à distance pour ne pas créer de rupture d'égalité entre les étudiant·es. Contrairement à la crise sanitaire où les cours avaient tous basculé en distanciel, cela n'a pas été le cas durant ce semestre. Certain·es cours étaient en présentiel et d'autres en distanciel ce qui rend l'accès à tous les cours pour les étudiant·es très difficile. L'évaluation n'est pas une fin en soi. Il serait également judicieux de voter la levée de l'assiduité afin de ne pas pénaliser les étudiant·es qui se sont mobilisés ce semestre.

Un élu CGT indique que la CGT est divisée sur la question. La CGT souhaite soutenir les étudiant·es qui se sont mobilisés mais elle n'est pas favorable au 10 améliorable. Il souhaite que les points de la motion proposée par SAP1 soient votés séparément.

Le VPCFVU rappelle que la continuité pédagogique relève de la mission de service public de l'université. Elle a été mise en place à l'aide de moyens comme les EPI. Zoom n'est donc pas le seul moyen pour dispenser des enseignements. Il mentionne l'obligation de l'établissement de contrôler, par l'appréciation de jurys indépendants et souverains, les connaissances et les aptitudes acquises pour l'obtention d'un diplôme national. Reconnaître qu'il n'a pas été possible de dispenser des cours au regard d'une matière équivaldrait à reconnaître un affaiblissement du diplôme correspondant et placerait l'université en défaillance. Par conséquent, la délibération ne peut autoriser la délivrance de dispenses et ainsi considérer la présence d'une absence de continuité pédagogique.

Un élu SAP1 relève la présence d'un malentendu car aucune dispense n'est proposée par SAP1.

Le VPCFVU explique que la délibération concerne seulement les matières de Licence, la plupart des cours de Master ayant pu avoir lieu. Voici ses propositions :

- *L'article 1er concerne les matières de Licence sans travaux dirigés dont l'évaluation s'effectue par un contrôle continu sans examen final, pour qui les évaluations prévues cette semaine n'ont pu avoir lieu. Il est proposé de les reporter à la période des examens finaux.*

• *L'article 2 concerne les matières de Licence sans cours magistraux et avec travaux dirigés, dont l'évaluation s'effectue par un contrôle continu. Il est proposé que le nombre minimal de notes de contrôle continu obtenu par un étudiant puisse être ramené de trois à deux notes. Pour les enseignements de Langue, la note obtenue à l'épreuve écrite de fin de semestre figurera parmi ces deux notes.*

• *L'article 3 concerne les matières de Licence avec cours magistraux et travaux dirigés ou se déroulant sous un format hybride cours magistraux/travaux dirigés, qui sont évaluées par un contrôle continu sans examen final, et dont le contrôle continu n'a pas pu s'effectuer de manière régulière au cours du semestre (moins de trois notes de contrôle continu). Il est proposé d'organiser une épreuve d'examen final durant la période d'examen. La note finale de la matière sera alors déterminée selon la règle fixée dans l'article 4.*

• *L'article 4 concerne les matières de Licence dont l'évaluation des connaissances s'effectue par un contrôle continu et un examen final. Il est proposé que le nombre minimal de notes de contrôle continu obtenu par un étudiant puisse être ramené de trois à deux notes. Pour calculer la note de contrôle continu, la ou les note(s) manquante(s) de contrôle continu (pour atteindre un total de 2 notes) pourront être remplacées par la note obtenue lors de l'examen final. La note finale de la matière pourra alors se calculer en effectuant une moyenne 50 %-50 % entre la note de contrôle continu et la note d'examen final.*

De manière alternative, le calcul de la note finale pourra être effectué par une règle du « maximum » entre la note d'examen final et la moyenne 50 %-50 % entre la note de contrôle continu et la note d'examen final. Le choix de l'une ou l'autre des formules sera effectué par l'équipe pédagogique. Enfin, la note d'accompagnement précise l'esprit général de la délibération et réaffirme plusieurs principes. Il est notamment souligné que la CFVU ne peut se prononcer sur le contenu des épreuves d'examen ou sur l'étendue des connaissances susceptibles d'être évaluées, et que l'évaluation des connaissances par l'établissement représente une obligation légale. Par ailleurs, la note mentionne que la commission recommande aux équipes pédagogiques d'adapter le contenu des sujets d'examen aux circonstances difficiles du semestre, et de veiller à ce que les connaissances évaluées aient été transmises dans les meilleures conditions.

Une élue Poing Levé juge que les modalités d'examens proposées ne permettent pas de répondre au contexte qui fut celui de l'université pendant trois mois. Il lui semble que la Présidence ne réalise pas l'ampleur des perturbations survenues et notamment le fait que certains étudiants ne parvenaient pas à suivre le rythme des basculements présentiel/distanciel qui étaient indiqués au dernier moment. Ainsi, elle estime que le caractère raisonnable et régulier des modalités d'examen doit se lire à la lumière de trois principes rappelés par le juge administratif.

• Le principe d'égalité entre les étudiants. Un 10 amélioré permettrait de répondre au fait qu'un certain nombre d'étudiants se sont mobilisés, ce qui est leur droit fondamental ;

• Le principe de contrôle des connaissances, la motion laissant les enseignants totalement libres d'évaluer comme ils le souhaitent les connaissances acquises ou non par les étudiants ;

• Le principe d'indépendance des jurys, aucune entrave n'étant présente dans la motion du fait d'une note plancher.

La Présidente déplore les propos inacceptables qu'elle entend à l'extérieur, visant une personne de l'université en particulier.

Une élue SAP1 déclare que le SAP1 condamne les violences à l'encontre des personnes et de l'UNEF, et souhaite que le débat se déroule dans le calme. Sur le distanciel, il ne s'agit pas de mépriser les efforts pédagogiques fournis par les enseignant·es, mais la CFVU doit poser un cadre et ne peut permettre que des examens aient lieu au regard d'un programme que les étudiant·es n'ont pas nécessairement pu suivre.

Le VPCFVU rappelle que les enseignant·es doivent communiquer clairement aux étudiant·es le contenu sur lequel ils doivent être évalués, ce contenu devant avoir été fourni au préalable. Face à cela, il relève de leur liberté pédagogique que de considérer que ce matériel pédagogique a bien été transmis à travers un cours en distanciel ou un support PDF sur l'EPI. En parallèle, des lignes de conduite ont été envoyées à l'ensemble des enseignant·es le 24 mars, encourageant notamment à privilégier le présentiel, mais sans interdire pour autant le distanciel comme cela a pu être recommandé.

Une élue SAP1 objecte qu'il n'est pas demandé d'interdire aux professeurs de faire cours à distance. Néanmoins, exiger des étudiant·es d'être présents durant huit heures d'affilée en distanciel n'est pas acceptable, en particulier compte tenu des conditions de vie très diverses de ces derniers.

Un élu UNEF déclare que l'UNEF souhaite proposer un amendement de l'article 4 de la délibération, en imposant la règle du « maximum » pour la note finale, afin d'assurer une égalité entre les promotions.

Le VPCFVU indique que les modifications proposées sur les considérants lui semblent recevables. Sur le choix de la règle « maximum », il comprend les arguments avancés, mais souligne qu'elle n'est pas habituelle pour certaines UFR et qu'elle peut être complexe à appliquer sur le plan organisationnel, du fait que la note de partiel doit être connue de l'enseignant attribuant la note de contrôle continu. Il suggère de laisser le choix à l'échelle d'une mention ou d'un diplôme, plutôt que des équipes pédagogiques.

Une élue Fédé annonce que la Fédé Paris 1 rejoint l'UNEF quant à ses propositions de modification. Sur l'assiduité, elle alerte que certains professeurs font le choix de ne pas observer la souplesse recommandée alors que de nombreux étudiants rencontrent des difficultés d'assiduité liées à des mobilisations, des problèmes de transport, etc. En outre, il est arrivé que des cours soient reportés hors planning, certains étudiants n'étant alors pas en mesure de s'y rendre malgré leur bonne volonté et se retrouvant. Si l'élue ne doute pas que les enseignants sont en majorité bienveillants, cela n'est malheureusement pas systématique.

La Présidente nuance que ne pas pouvoir assister à un cours en raison d'une impossibilité d'utiliser les transports constitue une absence justifiée. Elle indique que les enseignant·es sont en mesure d'apprécier le motif de l'absence. Si elle est justifiée, il n'existe aucune raison de ne pas dépasser le quota.

Une élue Réinventons Paris 1 indique qu'il y a eu une concertation au sein de l'EDS, qui a révélé une préoccupation des enseignant·es. L'EDS n'est pas un OVNI... L'article 4 est un peu compliqué et laisser la liberté aux équipes pédagogiques risque de poser problème en termes de rupture d'égalité entre les étudiant·es.

La Présidente propose de rester sur la règle du maximum.

Une élue SAP1 demande un vote sur leurs propositions.

La Présidente ne souhaite pas changer de méthode.

Une élue SAP1 estime que l'article 3 pose problème.

La VPCFVU répond qu'il y a des matières en CC intégral qui n'ont pas eu d'évaluation sur table comme c'était prévu. L'article 2 est modifié pour les langues « peut figurer » à la place de « figurera ».

Les élu·es SAP1 souhaiteraient laisser la possibilité de ne pas organiser l'examen et de neutraliser la matière lorsqu'il n'y a eu aucun enseignement.

Le VPCFVU indique qu'en la matière, les jurys seront souverains.

Une élue Fédé demande que le programme de révision soit défini après vérification que l'enseignement a bien été dispensé.

Un élu Fédé propose d'ajouter un article sur la levée du contrôle d'assiduité.

Le VPCFVU refuse la levée de l'assiduité.

La VPCFVU propose de reprendre la motion du CA et de lever l'assiduité les jours de mobilisation en ajoutant un article 5.

Un élu UNEF indique qu'il n'y a pas que les jours de mobilisation qui posent problème.

Un élu SAP1 propose de lever l'assiduité sur l'ensemble des jours.

Les élu·es SAP1 demandent de voter point par point.

Une élue PULS déclare que PULS soutient la proposition du SAP1 de voter article par article. Un vote bloqué ne reflètera pas les discussions menées. Elle indique que PULS ne prendra pas part au vote sur les modalités proposées par la présidence et soutiendra la motion de SAP1.

La Présidente corrige sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un vote bloqué. La délibération a été présentée dans sa globalité, puis a évolué en intégrant des propositions constructives. Le vote point par point présente le risque que les dispositions favorables aux étudiant.es ne soient pas adoptées.

Texte sur les modifications des modalités du contrôle des connaissances pour le semestre 2 proposées par les VPCFVU : 11 NPPV¹², 26 pour, 3 abstentions.

Motion proposée par SAP1 : 3 NPPV, 26 contre, 10 pour, 1 abstention.

¹² Ne prend pas part au vote

IX- Questions diverses : aucune

La séance se termine à 14h.

Compte rendu rédigé par les élu·e·s PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

